

# BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès  
des Nations Unies*



*Unité – Progrès - Justice*

## SOIXANTE-DIX-HUITIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

-----0-----0-----  
-----0-----

### SIXIEME COMMISSION

**Point 78 de l'ordre du jour :**  
**« Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de  
l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension  
plus large du droit international »**

### DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

**Son Excellence Monsieur Oumarou GANOU**  
*Ambassadeur*  
*Représentant Permanent*

*New York, 20 octobre 2023*

*(Vérifier au prononcé)*

**Monsieur le Président,**

Ma délégation prend note du rapport A/78/514 du Secrétaire Général intitulé « **Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international** ». Elle souscrit aux déclarations prononcées respectivement par l'Ouganda au nom du Groupe Africain et la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non-alignés et voudrais présenter les observations suivantes à titre national.

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Ma délégation félicite la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques pour les efforts déployés dans la mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. Conformément à la Résolution A/77/102 de l'Assemblée Général, il a pu mener à succès l'essentiel des activités inscrites à son programme.

Depuis sa création par la Résolution 2099(XX) du 20 décembre 1965, le Programme d'assistance a grandement contribué à une meilleure connaissance du droit international en tant que moyen de renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il est devenu progressivement un outil de promotion du multilatéralisme en créant les conditions propices à la construction de relations amicales et de coopération entre Etats.

**Monsieur le Président,**

Au fil des années, le Programme d'assistance s'est amélioré par la diversification des bénéficiaires, des conférenciers, des supports et publications ainsi que des thèmes abordés. Il joue dorénavant un rôle fondamental dans le renforcement des capacités des pays en développement en matière de droit international et d'état de droit.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation salut l'enrichissement continue de la Médiathèque de droit international ainsi que des récentes innovations qui y ont été apportées par le Secrétariat. Elle constitue une source inestimable de connaissances et d'apprentissage au profit des juristes du monde entier.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation exprime sa reconnaissance aux Etats membres, universités, fondations et organisations contributeurs pour leurs participations au financement du Programme d'assistance. Elle exprime également sa reconnaissance aux Etats et institutions qui accueillent le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les Cours régionaux de droit international des Nations Unies. Elle invite les Etats à s'engager davantage en finançant conséquemment le Programme afin d'en assurer la pérennité et l'expansion.

**Monsieur le Président,**

Au regard de l'importance du Programme d'assistance pour l'ensemble des Etats membres, traduite par l'accroissement du nombre de candidats, il est primordial que les acquis engrangés depuis des décennies soient préservés. A cet effet, il est indispensable que le Programme puisse disposer de ressources prévisibles et conséquentes afin de maintenir et renforcer ses efforts dans la diversification et l'accroissement du nombre des bénéficiaires, le maintien du multilinguisme et l'innovation.

Pour être plus efficace, le Programme devrait également s'orienter vers l'organisation de programmes d'assistance technique spécifiques à l'endroit des pays qui en ont le plus besoin, y compris à travers l'organisation de missions d'appui technique, afin de renforcer les capacités des services juridiques en charge du régime conventionnel international des Etats.

Pour finir, ma délégation voudrais renouveler son soutien au Programme d'assistance et féliciter l'ensemble des acteurs, particulièrement le Secrétariat et le personnel qui en assure l'animation avec professionnalisme et efficacité.

**Je vous remercie.**